



Mieux que le développement durable : pour une réelle protection de l'environnement du Québec

Mémoire présenté au ministère du Développement Durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée
2015-2020

Février 2015

Réseau québécois des groupes écologistes
454 Laurier Est - Montréal (Québec) – H2J 1E7
514-587-8194
www.rqge.qc.ca info@rqge.qc.ca

Table des matières

Présentation de l'organisme	3
1. Introduction : le doute et l'appréhension.....	4
2. La reconnaissance des groupes écologistes.....	6
3. Appréciation du projet.....	8
3.1 Sur le fond : une critique du développement durable.....	8
3.2 L'application du projet	10
3.2.1 Point 2.2.2	10
3.2.2 Point 2.3.6	11
3.2.3 Enjeu 2.....	11
3.2.4 Huit orientations du développement durable	11
3.2.5 Point 4.2	12
3.2.6 Les cinq incontournables	12
3.2.7 Activité 5.....	12
3.2.8 Point 4.3	12
3.2.9 Objectif 1.1.....	13
3.2.10 Les principes du développement durable.....	13
3.2.11 Objectif 1.3 : « cause toujours »	14
3.2.12 Objectif 1.4.....	15
3.2.13 Objectif 1.5.....	15
3.2.14 Orientation 2.....	16
3.2.16 Orientation 2, activité incontournable 4	16
3.2.17 Objectif 2.5.....	16
3.2.18 Orientation 3.....	17
3.2.19 Orientation 4	17
3.2.20 Objectif 4.2.....	18
3.2.21 Mécanismes de mise en œuvre - point 5.3.2.....	19
4. Conclusion: mieux que le développement durable	20
Références.....	22

Présentation de l'organisme

Le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) existe depuis plus de trente ans. C'est en 1982, suite au constat d'un besoin des groupes écologistes de communiquer entre eux, que le Réseau voit le jour. Il s'incorpore comme organisme à but non lucratif en 1988. Créé pour faciliter les échanges entre les groupes, il devient rapidement un véhicule de communication et de diffusion de l'information environnementale au Québec. Au cours des dernières années, le Réseau a élargi son mandat pour représenter les intérêts de ses membres et de la communauté environnementale en général. Entre autres, il prend position sur des dossiers d'intérêt public comme la reconnaissance et le financement des groupes, la déréglementation et les dossiers nationaux tels que l'agriculture, l'eau, la forêt et l'énergie.

Le RQGE collabore aussi avec les autres secteurs de la société, particulièrement les groupes communautaires, en vue de décroiser le secteur de l'écologie en partageant nos préoccupations avec l'ensemble des mouvements sociaux. À cet effet, le RQGE s'implique activement au Réseau québécois de l'action communautaire autonome, qui regroupe 4000 organismes d'action communautaire autonome. Le RQGE est le seul réseau à représenter le secteur environnement du milieu communautaire autonome.

Le RQGE participe également à diverses coalitions dont la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!, le mouvement Sortons le Québec du nucléaire, le Regroupement des organismes de défense collective des droits, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et le réseau Vigilance OGM.

[Malgré la] relative facilité d'allures que nous ont conquise notre intelligence et notre volonté propres, nous n'en restons pas moins des produits de la planète, attachés à sa surface [...] emportés dans tous ses mouvements et nous dépendons de toutes ses lois.

- Élisée Reclus, La Terre (1868)

1. Introduction : le doute et l'appréhension

C'est avec une certaine amertume que le Réseau québécois des groupes écologistes entreprend le présent exercice de réflexion. Au fil des années, nous avons souvent demandé, via nos communiqués de presse et mémoires, qu'il y ait un réel débat sur la relation entre la société du Québec et son territoire. Ce débat de société pourrait permettre une certaine prise en charge collective des nombreuses problématiques environnementales et sociales liées aux industries extractives, à la production énergétique et aux droits humains dans la province.

Toutefois, nous exprimons des doutes quant à la présente consultation sur la révision de la Stratégie de développement durable. À notre avis, deux conditions vitales manquent au processus. D'abord, la reconnaissance des groupes écologistes du Québec. Ensuite, le présent projet maintient la *Loi sur le développement durable* dans son état purement symbolique, ce que nous lui reprochons depuis sa création en 2003.

Notez enfin que le gouvernement Libéral a coupé plus de 30%¹ du financement de notre organisme depuis 2006. Cela limite notre capacité et celle de nos quelque 80 groupes membres à participer à cette consultation.

¹ Notre financement, qui dépend largement du soutien financier aux organismes communautaires de défense collective des droits en environnement, n'a pas été indexé depuis 2006. De plus, le MDDELCC a coupé cette année le transfert de crédit ministériel de 8 900\$ qui constituait, à lui seul, 15% de notre budget annuel total.

2. La reconnaissance des groupes écologistes

Le Québec bénéficie de l'apport des organismes communautaires. La politique gouvernementale, *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, a été introduite en 2001. Elle vise à permettre aux organismes communautaires d'être reconnus et soutenus par l'État avec une prépondérance au financement à la mission. Selon les derniers rapports², 18 ministères contribuent annuellement à l'action communautaire en finançant 5 089 organismes avec une moyenne de 102 357\$ à la mission globale par organisme.

Or, si l'introduction de cette politique a depuis permis une meilleure reconnaissance globale du mouvement communautaire, celle du secteur environnemental accuse toujours d'importants reculs. Suite à plusieurs coupures, le sous-financement a atteint un stade critique. Nous estimons que plus de deux cents (200) organismes ont dû cesser leurs activités depuis 2006. Plusieurs coupures ont aussi eu lieu du côté fédéral, menaçant ainsi davantage les groupes communautaires environnementaux.

Rappelons que quatre ministères du Québec qui touchent au domaine de l'environnement ne se sont jamais conformés à la politique gouvernementale : le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, le ministère du Transport et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pourtant, la politique d'action communautaire estime : « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome. »³

Voilà bien un exemple d'une politique gouvernementale qui, malgré certaines bonnes intentions, n'a pas été appliquée également et finit par devenir une bien triste parodie.

² SACAIS, *État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire; édition 2010-2011*, p. 33

³ Politique gouvernementale. *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, p. 27

Conséquemment, notre organisme n'a pas disposé de suffisamment de temps et de ressources pour participer pleinement à la présente consultation. Le RQGE fonctionne avec moins de 20% du financement requis pour remplir sa mission⁴.

C'est une situation que nous déplorons. Nous espérons que votre gouvernement souhaitera dans un avenir rapproché rouvrir les voies de communication avec notre regroupement afin que notre apport indéniable à l'intégrité de la société et du territoire québécois soit reconnu.

⁴ Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2012. *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome*

3. Appréciation du projet

Nous commenterons le présent projet en deux volets. D’abord, l’esprit du projet de révision et ensuite, quelques points spécifiques de son application.

3.1 Sur le fond : une critique du développement durable

Depuis la publication du rapport Halte à la croissance ? : Rapport sur les limites de la croissance un ouvrage rédigé par le MIT en 1970, bon nombre de discours ont tenté de réconcilier les contradictions entre l’économie capitaliste⁵ et le maintien de l’intégrité des écosystèmes naturels. La notion de développement durable, qui a fait son apparition en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale sur l’environnement et le développement (CMED), s’est rapidement imposé comme étant le paradigme de l’environnementalisme corporatif. Ce modèle de développement est depuis dénoncé largement par une pluralité d’acteurs du mouvement écologiste qui n’y voit qu’un mode de régulation du système capitaliste n’adressant pas le problème de fond.

Au Québec, nous avons d’ailleurs été témoin de la prise de conscience d’un des pionniers du développement durable au Québec. Après 40 ans d’implication, Harvey Mead, premier sous-ministre québécois au développement durable et ex-commissaire au développement durable, fait une sortie d’une grande humilité en mars 2013. Ayant fait une prise de conscience, il critique l’environnementalisme et se retourne contre le discours du développement durable, affirmant que celui-là n’a pas fonctionné. « Actuellement, » dit-il en entrevue au journal Le Devoir, « l’environnement et l’économie [capitaliste] sont fondamentalement irréconciliables »⁶. À propos du virage de l’économie verte qui implique une croissance économique liée, par exemple, aux énergies renouvelables, Mead n’est pas plus optimiste. « Il est trop tard pour cela, » dit-il. « On n’a plus le temps »⁷.

Dans son analyse historique du mouvement écologiste du Québec, Philippe Saint-Hilaire-Gravel note que le discours du développement durable s’est « imposé par les structures de pouvoir vers la base », que « les gouvernants l’ont appliqué aux schèmes de croissance économique

⁵ Réification du marché, culture de consommation, accroissement soutenu de la population humaine, instrumentalisation de la nature, etc.

⁶ Le Devoir. *Environnement et économie: l’échec des verts*. Mis en ligne le 13 mars 2013.

⁷ Idem.

classique » et que « le gouvernement l'utilisa dans la coercition de l'écologie sociale et dans la promotion de l'entrepreneuriat »⁸ au détriment des groupes écologistes communautaires.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que le développement durable est devenu un outil de relations publiques, voir d'écoblanchiment, une variable d'acceptabilité sociale qui figure dans tous projets, incluant ceux qui ont des ramifications environnementales et sociales tout à fait désastreuses. Les solutions proposées sous l'étiquette d'économie verte, comme d'autres coquilles vides, ne sont pas proportionnelles au problème. Il en faut maintenant plus pour convaincre les communautés de l'intégrité d'une démarche soucieuse de préserver l'environnement.

C'est un constat qui est fait dans le présent projet : vous reconnaissez que le mode de développement économique actuel n'est pas viable et qu'il faut le changer. Or, vous ne spécifiez jamais de quel mode de développement il s'agit. Nous pouvons répondre : il s'agit du modèle de développement capitaliste issu de la révolution industrielle. Depuis la fin de la Guerre froide, ce mode de développement est mondialisé et se réalise sous les préceptes idéologiques du néolibéralisme (qui inclut la réduction de la taille de l'État, les politiques d'austérité, la privatisation des services sociaux et une hausse des inégalités sociales).

Nous saluons vos efforts vers une analyse systémique et nous faisons effectivement le même constat sur l'état de la situation. Toutefois, notre déception est grande lorsque nous observons les solutions que vous proposez.

3.2 Appréciation du projet

Voici quelques interrogations, appréciations et critiques des différentes sections, objectifs et orientations du projet.

Retenez que notre critique principale et transversale à ce projet est la suivante : fidèle à la *Loi sur le développement durable*, ce projet ne contient aucune disposition contraignante, aucune obligation, aucune mesure pour forcer l'appareil gouvernemental à modifier ses pratiques et le

⁸ Saint-Hilaire Gravel, Philippe. 2012. *30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*. Réseau québécois des groupes écologistes, p. 199

reste de la société du Québec. Non seulement ses objectifs sont trop modestes, mais cette stratégie demeure sur une base volontaire sans conséquence réelle pour qui ne s'y conforme.

3.2.1 Point 2.2.2

On mentionne qu'il y a eu des consultations à l'été 2013 de groupes environnementaux et d'organismes sociaux. Mais qui a été consulté au juste ? Aucune liste ne figure dans le document. Quelle était la proportion d'organismes environnementaux ? Notre regroupement n'a pas été invité. Comment expliquer qu'une seule journée d'échange constitue la totalité d'une démarche de préconsultation ? Ensuite, seulement 27 personnes et organismes sur 120 se sont présentés, et on semble s'en féliciter ! Il s'agit à notre avis d'un taux de participation très faible. Enfin, trouvez-vous vraiment que faire des consultations au cours de la période estivale soit une bonne idée, alors que les groupes environnementaux sont sous-financés et doivent souvent cesser leurs activités durant l'été ?

3.2.2 Point 2.3.6

On mentionne que l'approche est fixée sur l'atteinte de résultats. Vraiment ? Même si des résultats sont visés (nous jugeons qu'ils sont déjà bien timides), on considère la réussite si à peine une fraction d'entre eux sont atteints. Encore là, il n'y a aucune conséquence si les résultats ne sont pas atteints. Quels sont les incitatifs ? Les mesures correctrices ? Les pénalités ?

3.2.3 Orientation 3, enjeu 2

On estime que les « modes de développement actuels sont la source de problèmes environnementaux et sociaux comme la pollution de l'air et des sols et la production de gaz à effets de serre » (p.18). Toutefois, en quoi est-ce que la présente stratégie vient régler ce problème ? Elle ne remet rien en question. L'énoncé semble poindre à une analyse structurelle mais reste trop vague.

Ensuite, on mentionne : les « organisations de la société qui agissent pour le mieux-être des communautés », mais de qui parle-t-on ? Des quelque 61 000 OSBL du Québec ? Des 5 000

organismes communautaires ? Des entreprises d'économie sociale ? Pourquoi ne pas les nommer par leur nom ?

3.2.4 Orientation 4, huit orientations du développement durable

Une des orientations est de favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques. Cette intention est louable, le phénomène d'accroissement des inégalités sociales étant un des plus graves problèmes sociaux, mais en quoi est-ce que la présente stratégie va combattre ce problème ? L'accroissement des inégalités se poursuit au Canada et au Québec. La seule mesure nommée est l'employabilité, ce qui est risible si on ne parle pas de hausser le salaire minimum, d'accroître les impôts pour les compagnies et les plus riches, de combattre l'évasion fiscale, de la privatisation des services sociaux et de la réduction de la taille de l'État ?

3.2.5 Point 4.2

On mentionne que tous les ministères et organismes gouvernementaux doivent contribuer. Encore une fois, il n'y a aucun moyen de s'en assurer et cette contribution est simplement suggérée. Si on rappelle l'exemple de la politique d'action communautaire, même avec la création d'un conseil interministériel et un secrétariat (le SACAIS), plusieurs ministères se soustraient toujours à la politique et ce, treize ans après son application son entrée en vigueur ?.

3.2.6 Orientation 4 - les cinq activités incontournables

On nomme cinq incontournables mais le terme semble inapproprié : ils sont en fait totalement contournables. Pourquoi?

3.2.7 Orientation 4 - activité incontournable 5

Pourquoi est-ce que les organismes communautaires environnementaux sont omis de cette section ? Il serait approprié et judicieux de les inclure et de reconnaître leur apport à la protection de l'environnement et à la transformation sociale.

3.2.8 Point 4.3

On souhaite intégrer le projet à la lutte contre les changements climatiques, ce qui est louable. Toutefois, l'entièreté de la stratégie omet la question des hydrocarbures, des gaz de schiste, du transport de pétrole, etc. qui contribuent de façon importante aux émissions de gaz à effet de serre.

3.2.9 Orientation 1, objectif 1.1

Le projet mentionne que toutes les actions du gouvernement vont s'insérer dans le cadre juridique international et, quoiqu'il serait difficile d'envisager le contraire, elle soulève toutefois une autre faiblesse de la stratégie qui pourrait potentiellement la rendre caduque.

Plutôt que de chercher à se conformer à des cadres législatifs de dérégulation néolibérale, est-ce qu'elle ne pourrait pas suggérer, au contraire, un renforcement de la défense de l'intégrité écologique de l'étendue qui est actuellement sous l'autorité de l'État québécois ?

3.2.10 Orientation 1, objectif 1.2 - les principes du développement durable

On liste les principes du développement durable. Ceci nous laisse un goût particulièrement amer. L'histoire du développement industriel au Québec nous démontre que ces principes sont rarement tenus en compte. Par exemple, au principe de prévention / précaution, ce gouvernement et les gouvernements précédents ont démontré que ces principes sont accessoires. Pensons par exemple à l'exploitation des gaz de schiste, à Gentilly-2, au projet uranifère Matoush, au forage de pétrole à Gaspé, au projet de mine Arnaud, aux compteurs intelligents : dans tous ces cas, le gouvernement n'a donné aucune considération à la prévention et à la précaution, souvent même lorsqu'une mobilisation sociale s'est organisée pour s'y opposer. Le principe pollueur-payeur est aussi rarement respecté, si on pense par exemple à la volonté du parti au pouvoir de torpiller la réforme de la Loi sur les mines visant justement à responsabiliser les compagnies minières.

3.2.11 Orientation 1, objectif 1.3

On mentionne l'importance des consultations publiques. Or, cet énoncé est déficient. Pour éviter les consultations spectacles, des démarches de relations publiques malhonnêtes et autres tentatives de manufacturer l'acceptabilité sociale, il faut mettre en place et baliser, ce qui constitue une réelle consultation publique tenant compte des droits humains.

Le champ des droits humains est d'ailleurs bien fourni en études à ce sujet, notamment pour déterminer ce qu'est le consentement libre et éclairé d'une communauté, les mesures nécessaires pour faire en sorte de respecter les droits humains tels le droit à l'environnement, droit à la santé, droit à l'information et le droit à l'auto-détermination.

De plus, il ne faut pas oublier que c'est entre autres parce que l'État québécois semble avoir abdiqué son rôle de protecteur du territoire que les communautés sont aux prises avec les compagnies directement. L'État est davantage partenaire des projets extractifs que protecteur des communautés et de l'environnement. Il abandonne souvent les communautés à leur sors, par exemple dans le cas de la poursuite de Gastem contre Ristigouche Sud-Est.

Malheureusement, on voit l'État intervenir seulement lorsque les communautés, exaspérées et désespérées, tentent des actions citoyennes comme des blocages de routes ou des manifestations, par exemple dans le blocus de la 138 par les Innus de la Côte-Nord. À ce moment-là, on envoie la police.

3.2.12 Orientation 1, objectif 1.4

On mentionne l'importance de l'éducation et nous sommes absolument d'accord. Toutefois, nous ne voyons pas pourquoi on se féliciterait que 68% des employé(e)s de l'État connaissent maintenant la définition du développement durable. Cela veut dire que 32% ne savent pas de quoi il s'agit et en 2015, considérant la gravité des problèmes environnementaux, ce n'est pas suffisant. Connaître la problématique est encore la première étape au changement : il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres résistances au changement.

D'autre part, on introduit l'importance de la culture. Considérant que beaucoup de choses ont déjà été omises dans ce projet, l'ajout de cette dimension semble vraiment mal avisé.

3.2.13 Orientation 1, objectif 1.5

Autre point sur la culture. « La fréquentation des institutions culturelles et la pratique à titre d'amateur que la contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur de nos patrimoines » (p.33). Mais quel est le lien ? Est-ce qu'on parle d'augmenter l'accessibilité des parcs de la SEPAQ ? La création d'avantages d'aires protégées ? Si oui, pourquoi ne pas le nommer ? On pourrait alors soulever les enjeux de barrières tarifaires au patrimoine naturel.

3.2.14 Orientation 2

Encore une fois, on parle d'une vague « transition vers ce modèle d'économie » sans expliquer à quel modèle on fait référence. De quel modèle on parle ? Pourquoi ne pas le nommer ? Si ce modèle est différent de l'autre, en quoi est-il différent ? Sera-t-il aussi basé sur l'accumulation de capital, la privatisation des profits et la collectivisation des dettes économiques et environnementales ? L'extraction de ressources naturelles ? La spéculation foncière ?

Il serait certes intéressant, à ce stade-ci, de faire une transition de l'économie à un mode sans pétrole dans une décroissance de l'activité économique et industrielle. Des transitions économiques, sociales et énergétiques s'imposent effectivement,, et il serait stratégique d'entamer dès maintenant des démarches pour définir, en collaboration avec les communautés qui habitent les différentes régions, les infrastructures clés qui devraient être envisagées ainsi que les instances qui seraient appropriées dans ces démarches.

3.2.16 Orientation 2, activité incontournable 4

On vise comme objectif que 30% des compagnies aient une politique de développement durable. C'est un objectif totalement insuffisant, voire insultant considérant la gravité des problèmes environnementaux en cours.

De plus, on évoque vaguement des mesures pour appuyer l'économie sociale. Nous applaudissons l'idée d'appuyer l'économie sociale, mais encore là, comment est-ce que ça se fera? Par quels moyens? Quels incitatifs? Quels objectifs concrets?

3.2.17 Orientation 2, objectif 2.5

Nous sommes d'accord avec cet objectif et saluons cette initiative.

3.2.18 Orientation 3

Voici l'orientation la plus importante et elle comporte seulement deux objectifs. Encore, ceux-là sont mal définis, leur formulation est vague et soporifique. On mentionne vouloir « concilier la création de la richesse économique et la conservation » (p.45), mais il s'agit là d'une expression erronée. Dans notre économie de plus en plus axée vers l'extraction de ressources naturelles, créer de la richesse économique et conserver la nature sont placées en contradiction. Pourquoi ne pas miser plutôt vers un enrichissement plus social que financier, un enrichissement du potentiel d'autonomie pour les générations futures?

Il est impossible de résorber cette contradiction par une simple contorsion sémantique. Que se passe-t-il avec la Stratégie de développement durable si cette contradiction est irréconciliable?

Il est présagé, un peu plus bas, une réponse: « L'application d'approches de conciliation dans les cas de conflits d'usage de territoires entre des groupes d'intervenants et des segments de la population peut aussi être envisagée » (p.45). Cette formulation n'a rien de rassurant. Tout récemment à Gaspé et Ristigouche Sud-Est il y avait une occasion d'intervenir et rien n'a été fait. Considérer des « segments de la population » est bien, mais la confiance à cet effet appelle à des balises beaucoup plus explicites.

Plusieurs de nos membres se demandent si le gouvernement va continuer sur la voie actuelle de criminalisation de la dissidence avec lois spéciales, injonctions, restrictions à l'espace public,

arrestations de masse et interventions d'escouades antiémeutes. Nous préférerions plutôt une approche communautariste en accord avec les traités sur les droits humains.

3.2.19 Orientation 4

Nous applaudissons la volonté de combattre les inégalités sociales et l'écart entre les riches et les pauvres. Cet effort est louable. Malheureusement, nous ne voyons pas comment la Stratégie peut espérer faire avancer cet effort sans nommer la cause des inégalités, qui est l'économie capitaliste.

Au premier paragraphe, on parle de « dialogue » pour régler des problèmes mais il ne suffit pas de parler: rappelons la nécessité d'un cadre de prise de décision qui soit en accord avec les droits humains et un consentement libre et éclairé. Le mouvement écologiste québécois a cinquante ans et nous avons dépassé le stade de « parler pour parler », nous n'y croyons plus et voulons des résultats. Les communautés du Québec méritent la dignité et le pouvoir de s'autodéterminer.

D'autre part, on mentionne des « agents du secteur » sans les définir. De quoi parle-t-on? Voilà une autre section où il serait judicieux de souligner le rôle et l'importance des groupes d'action communautaire du Québec.

Il en est fait mention un peu plus loin, mais attention : il semble y avoir confusion entre action communautaire et économie sociale. Ce sont deux mouvements avec des missions, des compositions, des champs d'intervention distincts.

3.2.20 Orientation 4, objectif 4.2

On mentionne la volonté d'« appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités ».

Si, d'une part, nous nous réjouissons du souhait de voir reconnus les organismes communautaires dans leur mission de transformation sociale, nous nous désolons que soient

complètement omis les groupes d'action communautaire environnementale. C'est un manquement grave. Les organismes communautaires du Québec sont certainement tous concernés par le développement durable, mais ceux qui sont le plus directement interpellés sont les membres de notre réseau et il ne faut pas les ignorer.

Il est aussi dommage de constater que le seul exemple qui sert à illustrer l'objectif est tiré de l'économie sociale. En revanche, il nous ferait plaisir de faire découvrir au gouvernement le mouvement communautaire québécois et le secteur communautaire environnemental. Notre réseau accepterait avec grand plaisir une sollicitation à cet effet.

3.2.21 Orientation 5, mécanismes de mise en œuvre - point 5.3.2

Nous saluons la mise en place de mesures de collaboration et de concertation interministérielles, mais rappelons qu'il n'y a pas d'instance de communication entre notre regroupement et le ministère. Si vous voulez que les groupes d'action communautaire en environnement contribuent à la réalisation de la Stratégie, la création d'une instance formelle de communication (tel que stipulée dans la politique d'action communautaire) est nécessaire, tout comme les moyens pour en assumer pleinement les responsabilités.

Nous luttons pour la reconnaissance de nos droits, afin que naisse une société nouvelle juste et équitable pour les générations qui suivront. Nous marchons pour construire le chemin de nos enfants afin de leur léguer un avenir meilleur. Nous crions haut et fort contre toute destruction et violation du Nitassinan.

- Clémence Simon,
porte-parole de la marche des
femmes Innu Ishkueu,
1^{er} avril 2012

4. Conclusion: mieux que le développement durable

En 1992, 1 700 scientifiques, incluant la majorité des lauréats Nobel, ont signé *l'Avertissement des scientifiques du monde à l'Humanité*, affirmant qu'en l'absence de transformation fondamentale des activités humaines, nous nous dirigerions sur la voie d'une catastrophe planétaire : « Pour éviter la misère humaine à grande échelle et pour empêcher la mutilation irréversible de notre planète, il nous faut radicalement changer la gestion de la Terre et de la vie sur Terre »⁹.

Plus de vingt ans plus tard, il n'y a eu aucune transformation fondamentale dans notre rapport à l'environnement naturel. Au lieu de se baser sur des faits vérifiables objectivement, les impératifs irrationnels de l'économie marchande dictent toujours les priorités de la société d'aujourd'hui. La classe politique, qui a le devoir de défendre la santé de la population et l'intégrité de son territoire, abdique son rôle de conciliateur et perfectionne une relation symbiotique avec le secteur privé. Il est facile de tracer des chiffres pour séduire une population fragilisée, mais comment mettre un prix sur un territoire si précieux?

La révision de la Stratégie de développement durable serait une bonne opportunité pour entamer une nouvelle ère dans les orientations de l'État québécois. Toutefois, force est de constater que malgré certains constats véridiques et de bonnes intentions, la Stratégie traîne avec elle toutes les contradictions essentielles au concept même de développement durable, accompagné du même mépris des communautés dont témoigne l'histoire de son application depuis ses débuts dans les années 80.

⁹ Kandall et al.

Nous apprécions d'avoir été appelé à témoigner sur la Stratégie, malheureusement notre regroupement et les 80 groupes écologistes que nous représentons ne nous retrouvons pas dans ces pages, ce que nous regrettons.

Nous espérons que vous osez aller plus loin dans ce projet. La population du Québec mérite mieux que le développement durable : il nous faut un réel projet de société verte et solidaire, et suggérer seulement les améliorations possibles, du bout des lèvres, n'est pas conséquent avec la réalité criante des problèmes sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Ce sont non seulement les yeux du monde qui sont tournés vers nous, mais ceux des générations futures, à qui nous devons répondre de nos actions.

Maude Prud'homme
Présidente du RQGE
Membre de Tache d'huile

Bruno Massé
Coordonnateur général du RQGE

Dominic Gauthier
Vice-président du RQGE
Membre de Héritage Saint-Bernard

Micheline Bédard
Trésorière du RQGE
Membre de la Guilde des herboristes

Laurence Guénette
Secrétaire du RQGE
Membre du Plan d'accompagnement Québec-
Guatemala (PAQG)

Elisabeth Groulx-Terrier
Administratrice du RQGE
Membre d'Ambioterra

Références

- Club of Rome, 1970. *Limits to Growth*. Massachusetts Institute of Technology, Boston.
- Collectif, 2010. *World Energy Outlook*. Agence internationale de l'énergie, Paris.
- IPCC, 2013. *Fifth Assessment Report Climate Change 2013: The Physical Science*. United Nations, 2216 p.
- Kendall, Henry W. et al. 1992. *World Scientists' Warning to Humanity*, Union of Concerned Scientists. Consulté sur Internet le 12 octobre. <http://www.ucsusa.org/about/1992-world-scientists.html>
- La Presse. *Moratoire de près de cinq ans sur les gaz de schiste*. Mis en ligne le 15 mai 2013.
- Lawton, J. H. et May, R. M. 1995. *Journal of Evolutionary Biology*, Oxford: Oxford University Press
- Le Devoir. *Environnement et économie: l'échec des verts*. Mis en ligne le 13 mars 2013.
- Le Devoir. *Évaluation environnementale stratégique – Québec compte exploiter les énergies fossiles du Golfe malgré les avertissements*. Mis en ligne le 14 septembre 2013.
- Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD). 2008. *Measuring Material Flows and Resource Productivity: Synthesis Report*. Paris: 57 p.
- Politique gouvernementale. *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001
- Reclus, Élisée. 1898. *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*. Paris : P.-V. Stock. 296 p.
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2012. *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome*, 16 p.
- Saint-Hilaire Gravel, Philippe. 2012. *30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*. Réseau québécois des groupes écologistes. 250 p.
- S.L. Pimm, G.J. Russell, J.L. Gittleman et T.M. Brooks. 1995. *The Future of Biodiversity*, Science, 269: pp. 347–350
- World Resources Forum. 2009. *Declaration of the World Resources Forum*. Consulté sur Internet le 11 octobre 2011. <http://www.worldresourcesforum.org/declaration-world-resources-forum-sept-16-2009-0>